



## Injonction administrative

Par **rayan**, le **07/08/2011** à **08:36**

Bonjour,

Bonjour

Dans une affaire de servitude de passage m'opposant a mes 2 voisins, ces dernier ont transmis a la Mairie 2 lettres qui ont pour sujet l'affaire en question et qui pourraient jouer en ma faveur.

Dans quelques mois ce litige sera jugé devant la Cour d'Appel. Mon avocat a intenté une procédure auprès du juge et a obtenu une Injonction administrative de communiquer ces courriers sous 15 jours qu'il a adressé au maire.

Cela fait maintenant 45 jours et la Mairie refuse d'obtempérer.

Comment obtenir que la Mairie se soumette rapidement a cette injonction et nous remette ces courriers?

Que doit faire mon avocat? et que puis-je faire en tant que personne privée?

Merci.

rayan

Par **pat76**, le **07/08/2011** à **16:13**

Bonjour

Voir avec votre avocat si le juge administratif ne peut pas condamner le maire à remettre les courriers sous peine d'astreinte.